



COMPTE RENDU CONSEIL ADMINISTRATION **Du 4 Septembre 2024 - Besançon**

Présents : Matthieu BIGARNET, François CURRI, Jean-François DUCROT, Sébastien FAVRET, Jean-Philippe GAUTHIER, Pierre GUYOT, Jean-Claude JACQUOT, Eric MEZIER, Didier MONROLIN, Valérie PERRENOUD, Eric PIHET, Jean-Paul PONCHON, Myriam PRETOT, Gilles ZOPPI.

Excusés : Céline BIDEAU, Bruno CHAIGNON, Benoit CORDIER, Julien COUTANT, Ludovic DULUC, Christophe FLACELIERE, Jean-Paul GIRARD, Jean-Michel GUENIN, Florence HAUTLCOEUR, Jean-Paul GIRARD, Sandrine JACQUES, Franck JACQUOT, Jacques LAPOSTOLLE, Daniel MARTIN, Francis MOUREY, Benoît PERRIN, Norbert PRUDON, Sophie RABINE, François TOSCANO.

Absents : David BASSARD, Alain BOUTONNET, Adrien CASSABOIS, Roger CHEVALIER, Julien GIRAULT, Bernard MARY

Invitée présente : Marine STRAPPAZZON (MTT)

Membre à voix consultative absente : Emeline COURTOT, déléguée des coureurs.

1) Accueil et émargement

Félicitations à Marine pour l'heureux évènement qu'elle attend (absence prévisible à partir de mi- décembre)

- Point sur le quorum (38 élus, Q = 13)
- Prochain CA : 27 novembre (voir pour Dijon si salle disponible – Eloignement du parking pendant les travaux, étude du mixte visio/présentiel)
 - Rappel AG électorale le 7 décembre (Vesoul) et financière le samedi 18 janvier (Besançon)
 - réunion « collectif RSO » date proposée : 1 octobre 16h-18h ou 17h-19h, à confirmer
 - Diaporama envoyé par G Zoppi : Pierre Guyot se joint au groupe, les salariés seront invités
 - A la place du BE initialement programmé
- Engouement JO (Marine y reviendra)

- Ex. : reportage JT France 2 ce soir sur l'effet JO dans nos clubs, (Club BMX Chapelois)
- Tour de France Féminin (Cf Morteau) : gros succès populaire et sportif, permet un soutien au cyclisme féminin, de nature à le faire prospérer
- Titre de championnes de France pour Juliette Labous (Route) & Balladyne Tritsch (CLM) toutes les 2 du VC Morteau-Montbenoit
- Annulation TFJC Montbéliard : Le VCM n'assurera plus le SRAV (plus de salarié) Cette tâche pourrait être confiée à une entité autre que la FFC (mauvaise nouvelle !)
- La Coupe de France cyclo-cross de Nommay aura bien lieu les 19 & 20/10
- Coupe de France N1 N2 Femmes, aux Combes samedi (merci au VC

Morteau-Montbenoit) pour sa réactivité : reprise d'organisation de la manche N2 abandonnée par la Haute-Saône et adaptation du parcours en fonction des Elections

2) Approbation du compte-rendu du CA du 21 mai

- Envoyé le 23 mai : Approuvé à l'unanimité

3) Points MTT (Marine)

- **Un calendrier sportif modifié mais un CR impliqué, des actions ETR de qualité**

Stage BMX à Troyes, Stage VTT Métabief, Stage U17 Route dans le Morvan, Stage Piste.

Plusieurs compétitions : CDF U19, CDF N2 pour le collectif Féminin, Tour d'Allemagne pour U17 Femmes, TFJV Podium, CDF BMX.

Octobre → Stage à poursuivre pour la préparation du Championnat de France Piste, Stage BMX pour le collectif.

Suite → Championnats de France Bmx début octobre, Championnats de France

- **JOP24 = Réussite = engouement pour notre discipline --> Des travaux à la FFC prévus pour s'appuyer sur cette réussite et qu'elle soit bénéfique à nos jeunes.**

12 septembre pour la jeunesse

15-16 octobre à St Quentin

- **Formation fédérale** : Un calendrier anticipé mais un faible nombre d'inscrits => RELANCE

A voir pour toucher plus de monde en créant une liste de tous les référents formation de la région.

- **Réflexion sur les formations annexes** : Mécanique, assistant, spécificités féminines, nutrition
- **Rentrée du DEJEPS** :
 - Route (promo au complet)
 - VTT (un manque d'inscrit à l'instant T),
 - Réflexion sur un éventuel DEJEPS BMX dans la région à l'avenir

4) Arbitrage

- Homologation des résultats sur les 2 antennes (voir annexes)
- Point Formation (voir document en annexe BE)
- Prévoir une nouvelle formation à l'automne, proposer des expériences concrètes, sur des épreuves en immersion
- La FFC a mis en ligne une formation d'arbitre club
- Problème des arbitres n'officiant pas : quelles mesures prendre ?
 - ⇒ Proposition Sandrine : identifier toutes les personnes qui ont une licence arbitre (toutes disciplines, par l'intermédiaire des responsables de commissions) pour mettre en avant ceux qui n'officient pas du tout, afin de les contacter pour comprendre pourquoi et les inciter à reprendre l'activité (en leur rappelant le manque d'arbitres qui met en danger certaines épreuves)
 - ⇒ Eric établit qu'il fournira aux responsables des différentes commissions pour entrer en contact avec les arbitres
- Nécessité de moderniser le rôle de l'arbitre (notamment sur la route), numérique, etc...
- Souci sur la commande et attribution des tenues : Commande passée par Franck – suivre l'avancement de celle-ci - La réactiver si nécessaire afin d'être en mesure de fournir au moins une pièce (polo ou chemise) à chaque arbitre officiant

5) Validation des décisions prises en BE (qui se retrouvent tout au long de l'ordre du jour)

- Organisation prochaine AG de fin d'année (confirmation)
 - Dates retenues : 7 décembre 2024 et 18 janvier (finances)

6) Point Financier (Jean-Paul)

- Situation financière (voir annexes)

- Décision sur le maintien des droits d'affiliation à **90 €** pour le Comité Régional :
 - Adoptée : 1 abstention (Pierre Guyot)

- Point Groupe de travail sur les DO
 - 1^{er} retour sur Questionnaire envoyé aux clubs – Résultats préparés et présentés par S Favret et JP Ponchon : 35 réponses c-f document de synthèse
 - Il en résulte entre autres qu'une étude de coût sur les tarifs d'assurance et sur le DO est à mener (Disparités de prix selon les types d'épreuves et les catégories)

7) Point RH & Développement

RH

- Gestion départ Claire Colin
 - Point RH très précis sur la gestion de ce départ lors du dernier CA
 - ⇒ Proposition de transaction
 - ⇒ Réunion qui s'est tenue le 27 juin qui s'est soldée par une acceptation des 2 parties, pour un paiement transigé de 58h supplémentaires.

- Recrutement
 - Eléonore a signé son contrat d'embauche en CDI à temps complet le 3 septembre 2024
 - Nouvelle fiche de poste simplifiée pour appel à candidature : Poste Assistant Sportif + mission Développement.
 - Date butoir fixée au 15/09, entretiens au fil de l'eau (candidats ayant déjà postulé pouvant répondre aux critères).

- Adoption d'un outil de gestion du personnel
 - E-teamSport : qui donne satisfaction à tous les niveaux et permet de suivre, par exemple, les congés, les heures sup et les récupérations de façon beaucoup plus concrète. Projet écriture d'un règlement intérieur

Développement : voir annexes

8) **Questions diverses**

- Point Statistiques succinct (Eric)
 - Voir annexes

- Mise en place des réunions d'infos : Eric présente une répartition géographique, 3 zones définies- Réunion à Beaune, Avallon, Besançon- Date entre le 12 et le 18 octobre (Date et salles à confirmer) – Les clubs s'inscrivent librement – Marine se propose d'accompagner les élus
 - Sujets : ANS, Réforme élections, Réforme des instances, Réforme du Cyclisme amateur, Plan de Lutte contre les affinitaires, finances, réponses aux questions préalables

- Point sur l'avancée du calendrier (Jean-François) :

Difficulté pour joindre l'auteur de la solution que le CR voulait retenir – Ouverture du calendrier début octobre certainement à l'identique des années précédentes – Suggestion de S Favret : Utiliser un document Forms –A mettre à l'étude, l'idée étant de substituer à la solution actuelle un autre process (mixant la déclaration des épreuves et la désignation des arbitres)

9) **Rapport des Commissions** (voir annexes)

- Commission Cyclisme pour Tous
- Commission Cyclo-cross

La séance est levée à 23h40

Le Président du Comité,
Gilles ZOPPI

Le Secrétaire de séance,
Jean-Philippe GAUTHIER

COMMISSION HOMOLOGATION

En date du 30 Juillet 2024

Coulanges le Vineuse 28/07/2024.

Organisateur : VC Auxerre

Collège des arbitres : ADRIEN G, THEVENET D, PELLERIN JL

Pas de feuille d'émargement, on ne sait pas le nombre de partants. On facturera la totalité des engagés.

Ronde de Saone et Loire U19 19/07/2024 au 21/07/2024.

Organisateur : Ronde Sud Bourgogne

Etape 2 :

Coureurs : TNSLEY Lewis HUUB n°UCI-ID 10129157096
LEWIS Thomas HUUB n°UCI-ID 10145472904
ROBIN Jérémie AC Bisontine n°UCI-ID 10109458218

G-14 : Coureurs absents à la cérémonie protocolaire 50 Euros

Etape 3 :

Coureurs : LE GUILLOUX Evan OC Locimé n°UCI-ID 10067508748

G-14 : Coureurs absents à la cérémonie protocolaire 50 Euros

Coureurs : HOLLAMBY Noah CD Isère n°UCI-ID 10021791234

R-19 : Utilisation de trottoirs ne faisant pas partie du parcours 50 Euros

Coureurs : SEERES Samuel Team 31 Joly n°UCI-ID 10068049625

DS : MALO Nathan Team 31 Joly n°UCI-ID 10014950714

R-32-1 : Coureur accroché à un véhicule 50 Euros

Homologation du 29/08/24

Prix de Rochefort du 11 Août Open 1/2

Coureurs :

Rollee Charles N° 42700230195 15 Euros

Brodeau Roméo 46100080530 15 Euros

Art G15 : Non-Respect des instructions des arbitres

CR BFC CYCLISME
SUIVI DE BUDGET 2023/2024

RECETTES

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/07/2023	Budget réalisé 31/07/2024
<u>70 - Ventes - Prestations de Services</u>	1 076 000,00	905 443,21	903 265,16
- Droits d'engagement	225 000,00	146 631,73	110 810,40
- Licences	445 000,00	445 025,00	454 403,10
- Mutations	35 000,00	35 099,12	27 501,60
- Droits d'organisations (DO+part assurance)	105 000,00	87 412,60	71 228,00
- Prix coureurs et grilles de prix	170 000,00	131 676,66	148 757,42
- recettes diverses			
- Recettes sur déplacements, stages, compet.	23 000,00	21 268,43	30 752,56
- Prestations de développement	70 000,00	36 364,67	51 422,08
- Formations	3 000,00	1 965,00	8 390,00
<u>73 - Concours publiques</u>	80 000,00	64 333,26	42 508,34
- ANS	24 000,00	24 000,00	22 175,00
- Aide Etat apprentissage	10 000,00	7 333,26	8 333,34
- ANS Aide au développement	46 000,00	33 000,00	12 000,00
<u>74 - Subventions</u>	93 000,00	90 884,83	59 552,16
- Région	57 500,00	57 500,00	57 500,00
- Conseil Général du Doubs	23 000,00	20 000,00	
- Mécénat	3 000,00		
- Région aide au développement	9 500,00	12 060,83	2 052,16
- département aide au développement		1 324,00	
<u>75 - Produits Divers</u>	168 000,00	78 568,42	114 006,92
- Affiliations	52 000,00	52 590,00	50 180,00
- FFC + LNC	32 700,00	22 978,42	63 826,92
- Produits divers (dont SRAV MBA)	83 300,00	3 000,00	
<u>76 - Produits Financiers</u>		1 247,65	2 491,36
<u>77 - Produits Exceptionnels</u>		3 000,00	7 000,00
<u>78 - Reprises sur provisions</u>		326,56	
<u>79 - Transfert de Charges</u>			
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 417 000,00	1 143 803,93	1 128 823,94
<u>28 - Amortissement des Immobilisations</u>	18 300,00		
Autofinancement	10 000,00		
TOTAL INVESTISSEMENT	28 300,00	0,00	0,00
REPRISE SUR FONDS DE ROULEMENT			
TOTAL	1 445 300,00	1 143 803,93	1 128 823,94

DEPENSES

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/07/2023	Budget réalisé 31/07/2024
<u>60 - Achats</u>	881 000,00	656 280,35	670 418,53
- Reversement droits d'engagement	105 000,00	54 295,00	62 623,78
- Reversement licences	380 000,00	375 625,00	377 011,00
- Reversement droit de mutations	17 000,00	15 020,00	15 080,00
- Paiement prix coureurs et grilles de prix	170 000,00	115 674,60	129 171,92
- Carburant	20 000,00	15 101,17	15 054,02
- Achat médailles - récompenses	12 000,00	5 175,00	1 756,55
- divers achats	90 000,00	9 284,15	5 884,02
- Vêtements Comité	8 000,00	7 199,43	9 645,24
- Assurances courses et véhicules	55 000,00	39 063,00	34 821,00
- Droits d'organisation FFC et cyclo sportives	24 000,00	19 843,00	19 371,00
<u>61 - Services Extérieurs</u>	32 000,00	21 052,76	32 334,73
- Locations, entretien, assurances	32 000,00	13 774,40	23 566,31
- Réunions, AG, CD, Bureau		7 278,36	8 768,42
<u>62 - Autres Services Extérieurs</u>	201 500,00	139 581,71	129 193,51
- Frais de déplacements et stages	100 000,00	61 246,00	67 859,20
- Autres services extérieurs	95 000,00	29 511,88	23 605,94
- Frais de développement		48 823,83	37 728,37
- Commissaire aux comptes	6 500,00		
<u>63 - Formation professionnelle</u>	1 500,00	1 010,61	1 445,90
<u>64 - Personnel</u>	170 000,00	110 971,55	135 752,27
<u>65 - Autres charges gestion courante</u>	109 700,00	34 125,00	32 485,00
- Reversement affiliations à la FFC	20 000,00	19 800,00	18 450,00
-Affiliation reversée aux CD	15 000,00	14 325,00	14 035,00
- Participation au Budget des pôles	74 700,00		
- Charges diverses			
<u>66 - Frais bancaires</u>	3 000,00	2 013,83	1 653,95
<u>67 - Charges exceptionnelles / ex antérieurs</u>			
<u>68 - Amortissements et créances</u>	18 300,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 417 000,00		
Autofinancement	10 000,00		
Dotation investissements	18 300,00		
TOTAL INVESTISSEMENT	28 300,00		
TOTAL	1 445 300,00	965 035,81	1 003 283,89

BUDGET 2023/2024 POLES ESPOIRS

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/07/2023	Budget réalisé 31/07/2024
CHARGES FINANCEMENT INDIRECT	9 000,00	9 000,00	9 000,00
- Location des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
- Location des véhicules	5 000,00	5 000,00	5 000,00
 <u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	 112 500,00	 69 904,45	 75 481,27
- Achat petit matériel	500,00	198,31	268,40
- Vêtements	10 000,00		
- Entretien matériel	500,00		78,00
- Frais déplacement (compétitions et stages)	2 500,00	1 023,74	2 287,53
- Frais de réunion	700,00	417,69	411,13
- Frais de formation	3 500,00	2 890,98	1 283,82
- Téléphone, Communication	1 000,00	751,52	429,70
- Rémunération du personnel + charges	86 000,00	59 764,13	58 905,75
- Vacances+suivi medical athlètes	7 000,00	70,08	96,94
- Hébergement athlètes du CREPS			
- Accompagnement du sportif CREPS		4 788,00	11 720,00
- Charges diverses			
- Charges exceptionnelles			
-Dotations aux amortissements	800,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	112 500,00	69 904,45	75 481,27
TOTAL DEPENSES	121 500,00	78 904,45	84 481,27

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/07/2023	Budget réalisé 31/07/2024
<u>RECETTES FINANCEMENT INDIRECT</u>	9 000,00	9 000,00	9 000,00
- Conseil Régional F.C.(prêt locaux)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
- Prêts des véhicules Comité Régional	5 000,00	5 000,00	5 000,00
 <u>RECETTES FINANCEMENT DIRECT</u>	 112 500,00	 41 861,28	 43 600,43
- DRJS matériel - actions			
- ANS	16 000,00	3 000,00	17 628,00
- PJJ	5 800,00	4 848,00	4 748,00
- DE JEPS VTT		18 013,28	985,00
- Recettes sur déplacements et stages			
- Participation Comité Régional	74 700,00		
- Participation athlètes pôles	16 000,00	16 000,00	18 291,67
- Refacturation hébergement CREPS			
- Produits annexes			1 947,76
- Quote part des subv inv			
TOTAL RECETTES	121 500,00	50 861,28	52 600,43

BUDGET 2023/2024 ANNEXE LOGEMENT

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/07/2023	Budget réalisé 31/07/2024
<u>DEPENSES FONCTIONNEMENT</u>	10 400,00	3 683,25	5 052,55
- Impôts	1 400,00	200,00	712,00
- Travaux entretien logement	1 000,00		
- Frais d'agence immo		899,67	942,34
- Charges locatives et copropriété		2 583,58	3 398,21
- Frais de gestion	4 000,00		
- Impôts à devoir	700,00		
- Quote part du bénéfice transféré	3 300,00		
<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	0,00		
TOTAL DEPENSES	10 400,00	3 683,25	5 052,55
<u>RECETTES</u>			
- Reprise de provision		1 770,53	1 931,66
- Locations	10 400,00	6 121,11	6 335,01
- Produits divers			
TOTAL RECETTES	10 400,00	7 891,64	8 266,67

Point développement CA du 04.09.2024

Point SRAV Macon :

- Reprise de l'école le 2 septembre, et reprise du projet à la même période :
 - o 11 classes ont rattachées le projet pour la fin 2024 (septembre à décembre), soit un total de 34 classes au lieu de 23 !
 - o Rentabilisation de l'achat du matériel + 7 000 euros de bénéfice.
- Reconduction en 2025 du programme de financement Génération Vélo donc reconduction très probable du projet de Macon !
- Soucis de santé de Bruno Promonet → une classe qui devait faire le bloc 3 en juin est repoussée fin septembre, car sport interdit avant opération au 12/09.

SRAV :

- COPIL Régional le 1/07 → mise en place d'un cycle d'une réunion par trimestre avec David ARNAUD + les acteurs régionaux.
- Prochain COPIL Régional le 24/09.
- Réunion avec la PDASR le 17/09 pour combiner les actions SRAV (1 & 2 PDASR + 3 CRC BFC).

Subvention SRAV :

- 12 000 euros accordé par la région.

Formation Génération Vélo :

- Formation FISRAV-GV à Chalon sur Saône les 26-27/09 et 3-4/10 avec Pascal Bodet et Adrien Perret.
- CQP AMV entre Novembre 2024 et Février 2025 → demande de prise en charge acceptée à hauteur de 1 400euros/2 500euros + frais de déplacement.
 - o Inscription en cours avec Aurélia.

École Française de Cyclisme :

- Toujours en attente des clubs de JC Romagny → Romane PETIT + Gilles ECKERT + Éléonore partie Bourgogne.

Stage Développement :

- 2 stages VTT aux Hôpitaux Vieux lancés :
 - o 21 au 23 octobre → U11-U13 avec Dorian SIMONET et Mélanie PUGIN (275euros / participants).
 - o 24 au 26 octobre 2024 → U15-U17 avec Dorian SIMONET et Julie BRESSET (275euros / participants).
- Possible stage CX sur novembre 2024 au CREPS (en attente de réponse du CREPS).

Cyclisme Santé :

- RAS, possible non-reconduction si pas plus d'inscrits au 2 septembre....

Féminisation :

- Rando de la FDJ pour le TDFFAZ le 17/08 → 1 ambassadrice présente (Coraline) + Océane Demange (Ambassadrice Grand Est).
- **Projet de resélections des ambassadrices BFC** avec Mathilde Dupré (DTN FFC), 1 candidate pour 2024-2025 (RDV 4/09 pour présentation de son projet).
- Etude d'une **potentielle reconduction des étoiles du cyclisme féminin** à Besançon ou Dijon (en lien avec Marine) : Budget + début de projet en PJ.

TDFFAZ :

- Journée Défi un Champion le 16/08 avec JL Perrin à Morteau → remboursement frais de déplacement + 60euros location + 135euros d'intervention = **195euros de bénéfice**.

Formations :

- Intervention de 2h sur le DEJEPS AC le 4 Novembre au CREPS Dijon.
- Intervention pratique SRAV DEJEPS AC 2 au 6 Juin 2025 à Besançon.
- Intervention de 3x3h sur le BPJEPS AC les 22 et 23 Janvier 2025.

Emploi Eléonore :

- Prise de poste au 3 Septembre.
- Congés Corée du 19 au 29 Octobre 2024.
- Dates du CQP AMV à Voiron 14/10 + 18 au 29/11 + 27 au 31/01 + 20 & 21/02.
- Aide à l'emploi de **10 000euros/an sur 3 ans** acceptée.
- Dernier RDV Péda Alternance avec Marine + Fac le 20/09.

Séminaire des Agents de Développement :

- 12 au 15 Novembre 2024 à Oyonnax.

31-juil-24

	31-oct.	30-nov.	31-déc.	31-janv.	29-févr.	31-mars	30-avr.	31-mai	30-juin	31-juil.	31-août	30-sept.	07-23/07-24	%
FFC	15 940	36 456	65 647	86 288	95 841	100 805	103 847	105 586	106 694	107 256			-64	-0,06%
BFC	736	1 742	3 466	4 724	5 373	5779	5996	6099	6158	6203			-39	-0,62%
CD21	195	398	721	858	924	973	993	1003	1004	1005			-5	-0,50%
CD25	99	274	794	1135	1315	1452	1535	1562	1585	1589			89	5,93%
CD39	127	304	614	843	946	1012	1060	1082	1094	1104			25	2,32%
CD58	84	185	245	321	359	378	386	397	402	403			-28	-6,50%
CD70	80	156	344	498	543	574	589	601	605	606			-13	-2,10%
CD71	64	233	411	596	763	829	858	872	878	891			99	-10,00%
CD89	55	131	222	299	321	338	341	345	346	347			-7	-1,98%
CD90	32	61	115	174	202	223	234	237	244	258			-1	-0,39%

DISCIPLINES	31/07/23	31/07/24	Diff 23/24	diff en %	% du CR
BMX	1268	1293	25	1,97	21,20%
C-CROSS	181	198	17	9,39	3,25%
C-SSALLE	28	35	7	25,00	0,57%
PISTE	15	9	-6	-40,00	0,15%
ROUTE	2795	2792	-3	-0,11	45,78%
V-COUCHE	3	2	-1	-33,33	0,03%
VTT	1926	1842	-84	-4,36	30,20%
GRAVEL	10	17	7	70,00	0,28%
E-CYCLING	1	1	0	0,00	0,02%
VAE	13	13	0	0,00	0,21%
Pump track	2	1	-1	-50,00	0,02%

SEXES	31/07/23	31/07/24	Diff	%
FEMMES	857	854	-3	-0,35
HOMME	5385	5349	-36	-0,67

CATEGORIES	31/07/23	31/07/24	Différence	31/07/2024			juil-23				
				Types	Total	%					
ELITE PRO	13	16	3	compétitions	2019	32,55%	1910				
Elite	122	99	-23								
OPEN 1	202	213	11								
OPEN 2	302	236	-66								
OPEN 3	215	251	36								
ACCES 1	309	391	82								
ACCES 2	162	172	10								
ACCES 3	308	312	4								
ACCES 4	277	329	52								
U17	423	442	19					jeunes	2473	39,87%	2513
U15	519	496	-23								
U13	521	501	-20								
U11	526	489	-37								
U9	361	366	5								
U7	163	179	16	Arbitres	136	2,19%	145				
ARBITRES	145	136	-9								
LOISIR	468	447	-21					sports	875	14,11%	850
Mass	291	348	57								
B-vélo	41	32	-9								
Santé	50	48	-2								
staff	824	700	-124	Staff	700	11,28%	824				

Types de licences	DISCIPLINES	BMX	C-CROSS	C-SALLE	E-CYCLING	GRAVEL	P-TRACK	PISTE	ROUTE	VAE	V-COUCHE	VTT	Total
Compétitions (Eli pro Eli open ACC)		206	54	0	1	5	0	3	1276	1	2	471	2019
Jeunes U7 => U17		893	127	1	0	0	1	0	457	1	0	993	2473
Arbitres		40	1	0	0	0	0	0	78	0	0	17	136
Sports (B-vélo Mass Lois santé)		116	4	34	0	11	0	0	407	9	0	294	875
Staff (enc assiss speaker enc pro)		38	12	0	0	1	0	6	574	2	0	67	700

NOTE : CYCLO LA HAUT JURA le 11/08/24 à PREMANON (39)

Malgré l'engagement tardif de cette épreuve au calendrier FFC, l'engagement et la détermination de Mélissa CRETIN pour Jura Ski Events et Pascal BALOUZAT du Club Vel'Haut Jura, ont assuré le succès de cette première épreuve, avec 320 inscrits (175 sur le GP, 80 sur le PP, 65 sur la formule Rando).

La particularité du déroulement de la manifestation sur le site remarquable du Stade nordique des Tuffes mixé avec une compétition de saut à skis, a permis de rassembler un public nombreux de spectateurs.

. Sécurité : Bien assurée avec 70 signaleurs, 10 motos, 6 voitures (une ouvreuse et une balai sur chaque circuit), le fléchage aérien bien disposé, les moyens de secours présents (2 médecins, 2 ambulances, le centre de secours sur site), consignes données avant départ.

. Convivialité : Très satisfaisante avec accueil, retrait des dossards fléché, ravitaillements (2 sur le GP et 1 sur le PP), repas à l'arrivée, résultats rapides assurés par Chronoconsult, parc à vélos sécurisé, douches accessibles; l'arrivée sur site pour les non connaisseurs des lieux pourrait bénéficier d'une indication particulière depuis la ville des Rousses.

. Environnement : Présence de dispositif de tri sélectif.

. Image FFC : Point d'amélioration à prévoir en terme de visuel, d'avantage licence. A noter la mise en avant de la catégorie féminine avec un cadeau de bienvenue aux 20 premières inscriptions.

. Pré-bilan : Satisfaction globale des organisateurs pour cette première édition, et reconduction envisagée pour 2025.

MODALITES SELECTIONS

Cyclo-cross 2024-2025

Le manager technique territorial est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de la commission de cyclo-cross.

Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté.

Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Bourgogne Franche-Comté. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.

La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

Le Manager Technique Territorial, en accord avec la commission de cyclo-cross, pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).

Les actions pour la saison 2024-2025

CALENDRIER REGIONAL / PRECONISATIONS

La commission cyclo-cross de Bourgogne Franche Comté préconise pour les catégories séniors de faire 2 épreuves :

- Course A regroupant les espoirs et séniors hommes de moins de 45 ans (1981 à 2006)
- Course B pour les séniors nés avant 1981

Un coureur relevant de la course B peut opter pour prendre le départ de la course A.

La commission préconise également aux organisateurs sur la course A de récompenser le 1^{er} des + de 40 ans (née entre 1981 et 1985).

Sur la course B, le premier des + de 50 ans sera récompensé également. (Né avant 1975)

COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

5 manches sont au calendrier régional :

1 ^{ère} manche : 13 octobre : BELFORT
2 ^{ème} manche : 3 novembre : QUINTIGNY
3 ^{ème} manche : 17 novembre : NEVERS MAGNY COURS
4 ^{ème} manche : 8 décembre : VAL D'AMOUR
5 ^{ème} Manche : 28 décembre : CHAZOT (Nocturne)

4 Courses :

Seniors/U23 Hommes
Seniors/U23/U19 Femmes
U19 Hommes
U17 Hommes – Femmes

Grille de prix pour la catégorie scratch séniors au total des 4 manches (Espoirs compris) :

Seniors/U23 Homme SCRATCH	Seniors/U23/U19 Femme SCRATCH	U19 F	U19 H
1 ^{er} : 170 euros	1 ^{ère} : 170 euros	1 ^{ère} : 100€	1 ^{er} : 100€
2 ^{ème} : 130 euros	2 ^{ème} : 130 euros		
3 ^{ème} : 100 euros	3 ^{ème} : 100 euros		

Des lots seront attribués pour les catégories U17 (H/F) et U19 Hommes/Femmes.

Grille de points : Les 15 premiers de chaque course comptabilisent des points lors de chaque manche.

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

~~1 JOKER sera attribué pour la catégorie cadets/cadettes et sera pris en compte lors de la dernière manche. Il n'existe plus de Joker pour l'édition 2024-2025.~~

COUPE INTER-REGIONALE - U17 Filles/Garçons ROCROI (GEST) – 6 OCTOBRE 2024

L'ordre de mise en grille se fera uniquement sur les 2 meilleurs résultats sur les premiers cyclo-cross au calendrier de la Bourgogne Franche Comté en fonction du barème de mise en grille de points (ANNEXE : Grille de points de C. FLACELIERE – Modification de la grille de points pour la Coupe BFC).

Les 3 premiers cyclo-cross au calendrier BFC qui feront appui sont les suivants :

- 15 septembre : Val d'Usiers
- 22 Septembre : Morteau
- 29 septembre : Toulouse le Château

La participation aux manches de la Coupe de France Cyclo-cross U17 (F & G) est soumise à des quotas par Comité Régional. Ces quotas sont définis à l'issue de l'Inter-région Cyclo-cross sur la base du classement de chaque catégorie.

Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

Les engagements ainsi que le déplacement des coureurs se font par les clubs.

Les 57 premiers U17 garçons et les 26 premières filles libèrent des quotas pour le comité régional.

La participation à cette compétition est obligatoire pour prétendre à une sélection sur l'une des manches de Coupe de France de Cyclo-cross. (* Sauf cas exceptionnel)

Pour plus d'informations, annexe : [Règlement ITR 2024-2025 CX](#)

Sélection et mise en grille Coupe de France

Lien pour consulter le règlement : [Règlement CDF 2024-2025](#)

1^{ère} manche de la coupe de France à Nommay 19 et 20 octobre 2024

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 6 Octobre à Rocroi (GEST). Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les résultats sur la Manche Inter-régional de Rocroi
- Les 3 meilleurs résultats (en points de la grille Flacelière) à partir du 15 septembre

L'ordre de mise en grille se fera sur les mêmes critères. → FICHE ANNEXE : Grille Christophe FLACELIERE

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, elle se fera dans un premier temps selon le classement UCI.

Pour les athlètes n'ayant pas de points UCI et n'étant pas mis en grille par la FFC, le comité régional établira la liste préférentielle selon le classement de mise en grille régional en se basant sur les 3 meilleurs résultats à compter du 15 septembre. (Cf. ANNEXE GRILLE FLACELIERE).

Sélection avec le comité :

Il n'y aura pas de déplacement avec le comité régional pour ce premier week-end de la Coupe de France CX.

2^{ème} manche de la coupe de France à PIERRIC (PDLL) 9 et 10 novembre 2024

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 6 Octobre à Rocroi. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 13/10 au 3/11 (CDF, Coupe BFC, Courses régionales comprises).
- Résultats sur la première manche de la CDF

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

L'ordre de mise en grille se fera sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi selon les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 13/10 au 3/11.

Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie U17/U19 homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manager Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leur permettant de participer à ces épreuves nationales. 10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans la catégorie U17, la capacité à entrer dans le top 40 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U19, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

Pour la catégorie U23, la commission se réserve le droit de sélectionner des coureurs susceptibles de rentrer dans le top 15 U23.

L'athlète sélectionné en U17-F/G aura obligatoirement participé à chacune des manches de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats sur la première manche de la coupe de France
- Résultats sur la Coupe de BFC.
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- Résultats sur les Cyclo-cross régionaux.
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

3^{ème} manche de la coupe de France à Troyes (GEST) les 23 et 24 novembre 2024

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 6 Octobre à Rocroi. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 1/11 au 17/11 (Coupe BFC, Courses régionales comprises).
- Résultats sur les 2 premières manches de la CDF

L'ordre de mise en grille se fera sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi selon les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 1/11 au 17/11.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Prise en charge par le comité :

Il n'y aura pas de déplacement avec le comité régional pour cette manche de la Coupe de France.

4^{ème} manche de la coupe de France à La ferté Bernard (PDLL) les 14 et 15 décembre 2024

Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 6 Octobre à Rocroi. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 17/11 au 8/12 (Coupe BFC, Courses régionales comprises).
- Résultats sur les 3 premières manches de la CDF

L'ordre de mise en grille se fera sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi selon les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 17/11 au 8/12.

En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.

Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie U17/U19 homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manager Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leurs permettant de participer à ces épreuves nationales.

10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans la catégorie U17, la capacité à entrer dans le top 40 pour faire partie de cet effectif.

Il sera retenu dans la catégorie U19, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

Pour la catégorie U23, la commission se réserve le droit de sélectionner des coureurs susceptibles de rentrer dans le top 15 U23.

L'athlète sélectionné en U17-F/G aura obligatoirement participé à chacune des manches de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats et comportement sur les 3 premières manches de la coupe de France
- Résultats sur la Coupe de BFC.
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- Résultats sur les Cyclo-cross régionaux.
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France.

CHAMPIONNAT REGIONAL

4-5 Janvier – AUXERRE

Ordres de mise en grille :

U17 :

- Classement de la Coupe de France
- Classement de la Coupe Bourgogne Franche Comté
- Classement de mise en grille régionale.

Autres catégories :

- Classement UCI
- Classement coupe BFC
- Classement selon le barème de mise en grille régionale

Attribution des maillots * :

- Master 1980-1971
- Master 1970-1965
- Master 1964 et avant
- Master Femmes
- U17 H
- U17 F
- U19 H
- U19 F
- U23 Femme
- U23 Homme
- Seniors Hommes **
- Seniors Femme **

*Minimum 3 participants pour attribuer un titre dans la catégorie concerné.

** Un seul maillot sera décerné si le 1^{er}/1^{ère} est un/une U23

Organisation :

Pas de 80% sur les courses féminines.

Les horaires des courses sont à faire valider par la commission CX au moins un mois avant l'épreuve.

Toutes les féminines sont regroupées en une seule course.

La formation des coureurs

Une journée de stage de perfectionnement technique cyclo-cross se fera les 29 et 30 octobre prochain à Besançon.

La journée du 29 octobre sera consacrée à la catégorie U17 H/F.

La journée du 30 octobre sera consacrée à la catégorie U19 H/F.

→ Une sélection de 10 coureurs (H/F) sera faite en tenant compte des résultats de début de saison en se basant selon la Grille Flacelière.

Un stage de préparation du Championnat de France sera prévu les 30 et 31 décembre pour les U17-U19 sélectionné(e)s.

Championnat de France à Pontchâteau (PDLL) Les 11 et 12 janvier 2025

La politique sportive de l'ETR vise à apporter une meilleure qualité d'encadrement et d'accueil pour amener les coureurs dans les meilleures conditions aux championnats de France.

Pour le championnat de France, l'Équipe Technique Régionale prendra en charge financièrement tous les sélectionnés BFC des catégories U17-U19. (**Règlement de la Coupe de France – Article 20.1 – Page 14**)

Pour les autres catégories, les frais sont à la charge du coureur mais l'accompagnement pourra se faire selon les disponibilités.

Les critères de sélection du championnat de France sont les suivants :

Critères de sélection Championnats de France Cyclo-cross PONTCHATEAU (PDLL)

Comité régional Bourgogne Franche Comté

1. Pour pouvoir participer au Championnat de France Cyclo-cross :

Le nombre de coureurs qualifiés d'office au Championnat de France de Cyclo-cross à l'issue de la finale de la Coupe de France est présenté ci-dessous par catégorie d'âge. Les coureurs étrangers seront sortis du classement général de la Coupe de France.

- **U17 Filles** : Les 25 premières de la Coupe de France, et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

- **U17 Garçons** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :

- Des résultats sur les Coupe de France
- Priorité aux U17-1
- Des résultats sur la Coupe de BFC
- Des résultats sur les championnats Régionaux

- **U19 Femmes** : Les 20 premières de la Coupe de France et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.
- **U19 Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :
 - Des résultats sur les Coupe de France
 - Priorité aux U19-1
 - Des résultats sur la Coupe de BFC ainsi que du Championnat Régional
- **U23 Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional :
 - Des résultats sur les Coupe de France
 - Des résultats sur la Coupe de BFC ainsi que du Championnat régional
- **Elite Femmes** : Les 25 premières de la Coupe de France, et toutes féminines ayant participé à au moins une Coupe de France ainsi qu'à la Coupe de Bourgogne Franche Comté.
- **Elite Hommes** : Les 50 premiers de la Coupe de France et 2 quotas supplémentaires par le Comité Régional qui dépendra :
 - Des résultats sur les Coupes de France
 - Des résultats sur le Championnat Régional BFC
 - Des résultats sur la Coupe de BFC

Le Comité Régional inscrira les coureurs qui répondent à l'un de ces critères.

Toutefois, c'est à lui de faire connaître sa volonté de participer auprès du MTT jusqu'au 5 janvier.

La prise en charge des frais n'incombera pas au Comité Régional.

Le coureur se verra remettre un maillot du CR la veille de son épreuve.

2. Pour être pris en charge par le comité régional sur le Championnat de France de Cyclo-cross, le coureur doit avoir réalisé l'un des résultats suivants :

- Champion(ne) régionale BFC U17/U19/U23 (AUXERRE 5 Janvier)
- U17 Femmes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U17 Hommes : Top 40 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U19 Femmes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U19 Hommes : Top 30 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U23 Hommes : Top 20 sur l'une des manches de la Coupe de France
- U23 Femmes : Top 20 sur l'une des manches de la Coupe de France

La participation au Championnat régional de Cyclo-cross est OBLIGATOIRE pour tout coureur participant au championnat de France. (5 janvier : AUXERRE)

Le 4/09/2024
La Manager Technique Territorial
Marine STRAPPAZZON

ANNEXE : GRILLE DE POINTS C.FLACELIERE

Actualisé au 4 septembre 2024

Grille de points Cyclo-cross U17 – U19 – Senior – Master

Nbr partants VS Place	-10	10-25	26-40	+40	Coupe BFC	Chpt BFC Cpe de France Master <45ans	Coupe et Chpt de France
1	5	15	20	25	40	40	45
2	3	10	15	20	35	35	42
3	2	8	13	17	30	30	40
4	1	7	10	15	26	26	39
5		6	9	14	22	22	38
6		5	8	13	18	18	37
7		4	7	12	15	15	36
8		3	6	11	13	13	35
9		2	5	10	12	12	34
10		1	4	9	11	11	33
11			3	8	10	10	32
12			2	7	9	9	31
13			1	6	8	8	30
14			1	5	7	7	29
15			1	4	6	6	28
16				3	5	5	27
17				2	4	4	26
18				1	3	3	25
19				1	2	2	24
20				1	1	1	23
21							22
22							21
23							20
24							19
25							18
26							17
27							16
28							15
29							14
30							13
31							12
32							11
33							10
34							9
35							8
36							7
37							6
38							5
39							4
40							3

Coupe BFC Cyclo-cross 2024-2025 Cahier des charges

4 SEPTEMBRE 2024

Commission CX BFC



1. Présentation

Coupe de Bourgogne Franche Comté de Cyclo-cross 2024-2025

Le Cyclo-cross est devenu une discipline incontournable du cyclisme. Depuis plusieurs années notre région est reconnue comme une place forte du cyclo-cross à travers ses organisations, son nombre de pratiquant, la qualité de ses coureurs et bien d'autres.

Pour sa 4^{ième} année la Coupe BFC de Cyclo-cross permettra de préparer au mieux nos Cyclo-crosswomen et Cyclo-crossmen aux grandes échéances du calendrier national. La Coupe BFC de Cyclo-cross comme support de nos sélections régionales !

**« Des courses incontournables pour nos jeunes
Cyclo-crosswomen et Cyclo-crossmen. »**

Droit d'entrée et candidature

Les clubs souhaitant organiser une manche de BFC Cyclo-cross doivent se porter candidat auprès du Comité Cycliste de Bourgogne Franche Comté. L'attribution des manches sera validée par la commission Cyclo-cross.

Le droit d'entrée pour pouvoir organiser une Coupe de BFC est de 200 euros, cette enveloppe est mise dans un pot commun pour les grilles de prix du classement général. **Virement bancaire à faire 2 semaines avant l'épreuve au Comité BFC.**

« Donner une autre dimension à vos organisations. »



2. Calendrier & Horaires

Calendrier Saison 2024-2025 :

Manche 1	13 octobre 2024 : Belfort - 90
Manche 2	3 novembre 2024 : Quintigny -39
Manche 3	17 novembre 2024 : Never – Magny-Cours - 58
Manche 4	8 décembre 2024 : Val d'Amour (Bans) - 39
Manche 5	28 décembre 2024 : Chazot (Nocturne) -25

Horaires des courses (Préconisation de la commission CX)

09H00 à 10H00	Reconnaissance circuit
10H00 à 11H00	Courses Masters
11H00 à 11H30	Courses U15
11H30 à 13H00	Courses CVJ
13H00 à 13H30	Reconnaissance circuit
13H30 à 14H00	Coupe BFC U17 Hommes
13H31 à 14H20	Coupe BFC Féminine de U17 à Elites
14H30 à 15H20	Coupe BFC U23 & Elites Hommes
14H31 à 15H11	Coupe BFC U19 Hommes

L'appel des coureurs se fera 10 minutes avant chaque course.

Nous préconisons de récompenser Les 3 premiers coureurs dans les 10 minutes qui suivent l'arrivée de la course.



3. Recommandations techniques

Parcours :

Le parcours doit être d'une largeur de 3 m minimum et d'une distance comprise entre 2.5 et 3 Km. Il doit rester cohérent avec les caractéristiques d'un cyclo-cross.

Nous recommandons le balisage du parcours avec des piquets uniformes (1.2m) et du filets (30% du circuit) ou rubalise double aux endroits stratégiques.

Prévoir un parcours alternatif pour les catégories CVJ



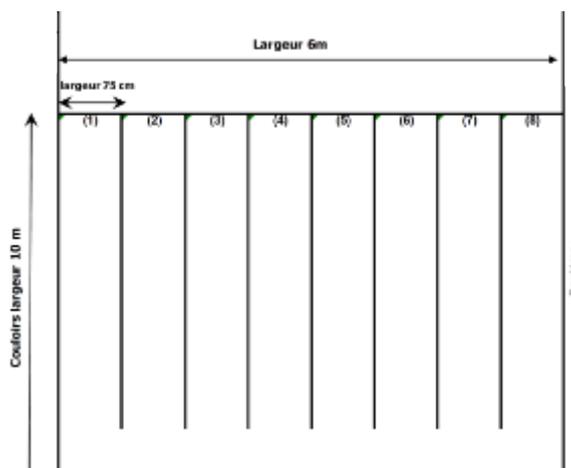
Départ :

Le départ doit s'effectuer sur une ligne droite d'une distance de 100m minimum.

La largeur du circuit devra être supérieure à 3m sur les 300 premiers mètres du parcours, (nous préconisons 4m).

Une grille de départ devra être tracée au sol avec 8 couloirs de 65cm de largeur minimum, (nous préconisons 75cm).

Exemple de grille de départ :



Poste matériel :

Le poste matériel devra être double et positionné sur le circuit afin que la distance entre 2 passages soit plus ou moins égale.

Dimensions préconisées :

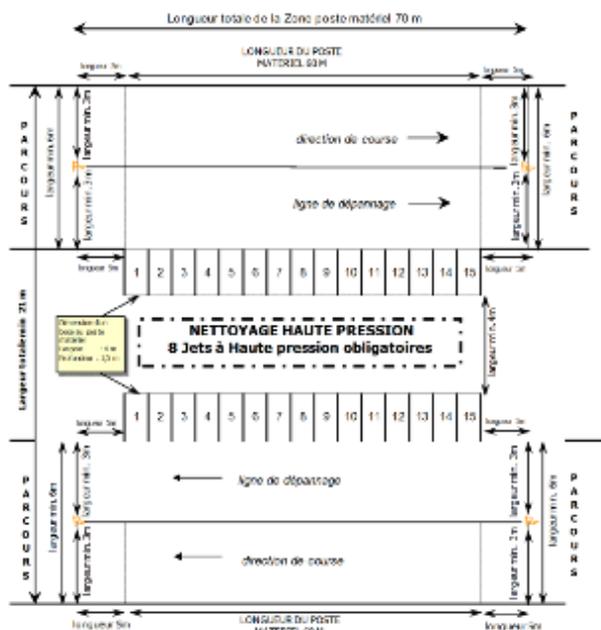
Longueur : 35m

Largeur : 10m

Nombre de box : 10

Largeur des box : 2.5m

Exemple de poste matériel pour les courses UCI :



Le poste matériel devra être équipé au minimum de 4 jets haute pression. 2 autres jets haute pression devront être installés à proximité des parkings coureurs

4. Classements :

Grille de points : Les 15 premiers de chaque course comptabilisent des points lors de chaque manche. Le vainqueur sera le coureur qui comptabilise le plus de points.

Classements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

~~1 joker sera attribué pour la catégorie Cadets/cadettes (prise en compte lors de la dernière manche)~~ Suppression du Joker pour la saison 2024-2025.

5. Récompenses

Classement général final :

U17 femmes	Lots en nature
U17 hommes	Lots en nature
U19 hommes	1^{ier} : 100 Euros Lots en nature
Elites, U23 et U19 femmes	1 ^{ière} Scratch: 170 Euros 1^{ière} Junior : 100 Euros
	2 ^{ième} : 130 Euros
	3 ^{ième} : 100 Euros
Elites et U23 hommes	1 ^{ier} : 170 Euros
	2 ^{ième} : 130 Euros
	3 ^{ième} : 100 Euros

La société BJORKA partenaire de la Coupe de Cyclo-cross BFC fournira certains des lots.

